

# LE DEVOIR

VOL. XCI - N° 5

LE VENDREDI 14 JANVIER 2000

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

**LE MONDE**

**LA RUSSIE FERME  
LES FRONTIÈRES  
TCHÉTCHÈNES**  
PAGE B 6

**ACTUALITÉS**

**RELIGION À L'ÉCOLE: LE  
MOUVEMENT LAÏQUE DÉNONCE  
LES «PIROUETTES» DU PQ**  
PAGE A 3

**PLAISIRS**

**DE PLAYBOY  
À VIAGRA,  
MÊME COMBAT**  
PAGE B 1



**PERSPECTIVES**

## Où le CHUM se posera-t-il?

Alors que le CHUM semble avoir réglé (pour l'instant) bon nombre de querelles intestines, il attend maintenant de voir ce que Québec compte faire de lui. Outre les millions attendus, reste à surveiller l'emplacement du futur mégahôpital. Aura-t-il pignon sur rue à Montréal? Certainement. Au centre-ville? Rien n'est moins sûr.

Le propriétaire du futur édifice du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) prospecte discrètement des terrains ces jours-ci. À la fin du mois, il ouvrira son jeu. D'un CHUM réparti présentement sur trois sites — Notre-Dame, Hôtel-Dieu et Saint-Luc —, le gouvernement doit choisir entre le regroupement sur un site unique ou pas et décider où seront investis les millions prévus. Au moins quatre options sont dans sa manche:

■ Le site Petite Patrie, dans le quadrilatère Saint-Denis, de Bellechasse, de Gaspé et Rosemont: ironiquement, il s'agit d'un terrain situé en face de l'ancien hôpital Sainte-Justine, où loge maintenant la Chambre de la jeunesse du Palais de justice de Montréal. Le site a l'avantage d'être facilement accessible par le métro grâce à la station Rosemont, de l'autre côté de la rue Saint-Denis. Le conseil des ministres a autorisé en décembre la Corporation d'hébergement du Québec à «imposer des réserves pour fins publiques» sur les terrains où se retrouvent les garages de la STCUM, un immeuble de la Ville de Montréal et une entreprise privée.



Judith Lachapelle

■ Le site Faubourg Québec, autour de l'ancienne gare-hôtel Viger, entre les rues Saint-Antoine et Notre-Dame: à la demande du ministère de la Santé, la Ville de Montréal a mis de côté ce terrain où sont situés les bureaux de divers services municipaux. La station de métro Champ-de-Mars est à trois coins de rue et l'autoroute Ville-Marie passe juste en dessous.

■ Le site Molson, à côté de la brasserie, un peu à l'est de la gare Viger, en face de la Maison de Radio-Canada: le terrain vacant près de l'ancien entrepôt frigorifique a également été réservé au gouvernement par la Ville de Montréal. Celle-ci préférerait cependant consacrer cet espace à la construction résidentielle. Il n'y a pas de station de métro à proximité.

■ Les sites actuels, soit les hôpitaux Saint-Luc (coin Saint-Denis et René-Lévesque), Notre-Dame (en face du parc Lafontaine) et surtout Hôtel-Dieu (coin Saint-Urbain et des Pins): des syndicats prônent le maintien des trois hôpitaux en s'appuyant sur un sondage mené par le Comité des usagers du CHUM, qui indique que 39 % de la population préfère la configuration actuelle et que seulement 15 % favorise la construction d'un nouvel hôpital. Les partisans de la survie de l'Hôtel-Dieu ont quant à eux proposé que le gouvernement utilise les terrains qu'il possède déjà autour du vieil hôpital pour y construire de nouveaux bâtiments assez grands pour y accueillir tout le monde. L'Hôtel-Dieu, font-ils valoir, est situé près de l'Université de Montréal et joue un rôle d'intégration auprès d'une population multiculturelle qui n'aurait d'autre choix que d'aller se faire soigner chez les anglophones si ce n'était de sa présence.

Avant la publication par *Le Devoir* de l'option Petite Patrie, plusieurs intervenants s'étaient prononcés en faveur d'un CHUM situé au centre-ville de Montréal. En septembre, le conseil d'administration adoptait des conditions pour l'acceptation du CHUM sur un site unique, dont l'une précisait «que le nouveau CHUM soit érigé au centre-ville de Montréal». Lors du tollé suscité par le sort réservé à l'Hôtel-Dieu dans le plan Carignan, le ministre des Relations avec les citoyens et de l'immigration, Robert Perreault, a déclaré qu'il était «convaincu de la nécessité de maintenir et d'intensifier le rôle de l'Hôtel-Dieu au centre-ville de Montréal», une institution «qui fait le pont entre l'est et l'ouest de l'île et qui dessert, en français, une population variée au centre-ville». Appelé à discuter le fait que certaines des options envisagées s'éloignent du centre-ville, le ministre a préféré ne pas faire de commentaires.

Le centre-ville est d'ailleurs une notion flottante, s'il faut en croire certains intervenants. L'Université de Montréal a déjà affirmé que «le CHUM doit être situé au centre de Montréal. Cela est d'autant plus important que le Centre universitaire de santé McGill (CUSM) s'en éloigne [il sera bâti près du métro Vendôme, à l'est de l'autoroute Décarie]».

Le doyen de la faculté de médecine, le Dr Patrick Vinay, estime que tous les sites envisagés peuvent être considérés comme étant au «centre de Montréal», même celui de la Petite Patrie. Et par rapport au CUSM, qui «s'éloigne» du «centre de Montréal» pour s'installer à l'ouest? «Eh bien, croit le Dr Vinay, nous nous en éloignerions moins!»

■ Lire autres textes en pages A 8 et A 9

**MÉTÉO**

Montréal  
Ensoleillé  
et très froid.  
Ventoux.  
Max: -14 Min: -24

Québec  
Ensoleillé  
et très froid.  
Max: -19 Min: -27  
Détails, page A 4

**INDEX**

Annonces ..... B 7    Le monde ..... B 6  
Bourse ..... A 7    Les sports ..... B 8  
Avis publics ..... A 4    Montréal ..... A 5  
Culture ..... B 9    Mots croisés .. B 7  
Économie ..... A 6    Politique ..... A 4  
Éditorial ..... A 8    Télévision ..... B 9

www.ledevoir.com

## La multiplication des primates



L'histoire de la naissance de Dolly, c'est celle d'un clonage à partir de la brebis elle-même. Celle de Tetra le macaque — pour «une entre quatre» —, c'est celle d'un clonage de descendants, en utilisant la technique de la division des embryons.

## Le singe descend de la brebis

*L'Université de l'Oregon met au monde le premier singe par clonage*

Carnet rose: Tetra, premier primate cloné à partir d'une division d'embryons, vient de voir le jour dans un froid laboratoire de l'Oregon Health Sciences University. Un dangereux précédent vers le clonage de l'homme? Les heureux parents-chercheurs jurent y être totalement opposés et notent que leurs manipulations ne devraient être utilisées qu'à de nobles fins d'éradication des maladies qui frappent l'*Homo sapiens*. Des singes clonés pourraient avantageusement, se réjouissent-ils, se substituer parfois aux souris de laboratoire, pas toujours appréciées.

LOUISE LEDUC  
LE DEVOIR

Il y avait eu Dolly, voilà maintenant qu'un macaque rhésus vient d'être cloné. Scientifiquement, disent les experts, il s'agit d'une percée nettement moins spectaculaire que la désormais célèbre brebis. N'empêche que le clonage d'un primate, le plus proche parent de l'homme, est de nature à frapper l'imaginaire.

C'est dans la toute fraîche livraison de la revue américaine *Science* que l'équipe de chercheurs de l'Université de

l'Oregon a publié le compte rendu de son expérience et livré ses conclusions.

«Cette expérience permet d'espérer que l'on puisse accélérer les travaux de milliers de chercheurs et aider à trouver des pistes pour des centaines de maladies», avance triomphalement Gerald Schatten, professeur d'obstétrique et de gynécologie à l'Université de l'Oregon et cosignataire de l'étude. «Alors que plusieurs chercheurs s'entendent pour dire que la souris est utile dans l'étude de certaines maladies,

VOIR PAGE A 10: SINGE

## Faute de normes au Québec

# Impossible de mesurer la pollution industrielle

LOUIS-GILLES FRANÇEUR  
LE DEVOIR

Trente ans après ses premières interventions dans le dossier de la pollution industrielle, le gouvernement du Québec et son ministère de l'Environnement (MENV) ignorent toujours l'ampleur réelle des rejets des 15 000 entreprises susceptibles de contaminer l'environnement ou même des 2200 firmes dont les rejets toxiques en continu sont les plus «préoccupants».

C'est à cette conclusion renversante qu'en arrive un bilan de la pollution industrielle que vient de publier le ministère sous la plume d'un spécialiste de l'eau de la Direction des politiques du secteur industriel, Josée Dartois. Le document est disponible sur Internet ([www.menv.gouv.qc.ca](http://www.menv.gouv.qc.ca)).

L'impossibilité de chiffrer l'ampleur de la pollution industrielle dans la province tient au fait qu'au Québec, aucun règlement général n'impose aux entreprises et aux municipalités des normes minimales de rejets dans les cours d'eau ni n'impose, du même coup, l'obligation minimale de produire chaque année un bilan de leurs rejets et de l'efficacité des contrôles mis en place.

Le Québec est une des dernières entités politiques du Canada et des États-Unis à n'être dotées d'aucun règlement général ou d'un jeu complet de règlements sectoriels

VOIR PAGE A 10: POLLUTION

## La Cour suprême donne leur école aux francophones de Summerside

*Le gouvernement de l'Î.-P.-É. est sévèrement critiqué*

HÉLÈNE BUZZETTI  
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

La Cour suprême du Canada a illustré hier jusqu'ou pouvaient aller les droits scolaires des minorités en obligeant le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard à payer pour une école primaire francophone qui pourrait accueillir aussi peu que 49 élèves.

Les écoliers francophones de la région de Summerside, à l'Île-du-Prince-Édouard, pourront obtenir une école financée par l'État dans leur communauté même s'il en existe déjà une, plus grosse mais située à quelques dizaines de kilomètres de chez eux. Ils pourraient être entre 49 et 155 à fréquenter le nouvel établissement, et le plus haut tribunal du pays a jugé que ce nombre était suffisant pour enclencher l'application de leur droit à une éducation dans leur langue tel que reconnu par l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.

VOIR PAGE A 10: SUMMERSIDE

## Construire un monorail et prolonger la 30 pour décongestionner Montréal?

# Chevrette n'y voit que de l'ingérence fédérale

*L'Agence métropolitaine de transport attend déjà les millions d'Ottawa*

FRANÇOIS CARDINAL  
LE DEVOIR

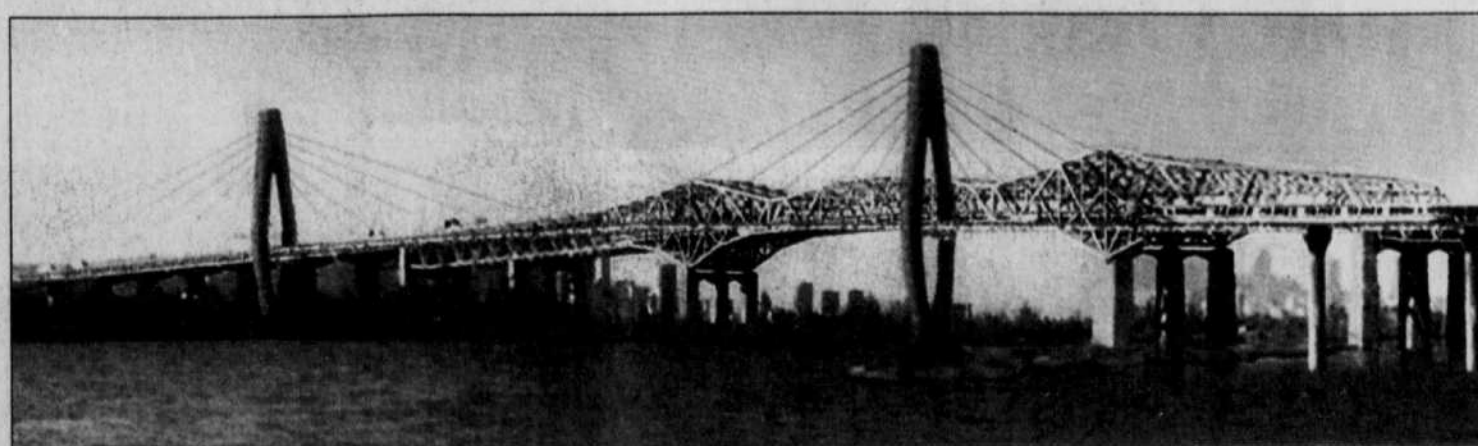
Ottawa volera-t-il au secours de Québec pour décongestionner les routes de Montréal? Alors que l'Agence métropolitaine de transport (AMT), qui relève du gouvernement québécois, se réjouit de l'éventuelle implication financière d'Ottawa concernant le problème de transport à Mont-

réal, Guy Chevrette s'insurge contre l'ingérence du fédéral dans un champ de compétence strictement provincial.

Michel Fournier, président de la Société des ponts fédéraux (SPF), juge prématuré de parler des montants qu'Ottawa pourrait dépenser pour résoudre le problème «critique» du transport à Montréal. Ceci n'empêche pas la présidente de l'AMT, Florence Junca-Adenot, d'entretenir l'espoir que le fédéral aligne les billets verts. «J'interprète le

geste du fédéral comme une volonté claire de mettre de l'argent [pour régler le problème du transport à Montréal], sinon il n'aurait pas autant insisté sur l'état d'urgence de la situation.» Elle perçoit donc le geste de la SPF comme une «bonne nouvelle». «Un partenaire est prêt à investir, avant même qu'on ne le lui demande», se réjouit-elle.

VOIR PAGE A 10: PONTS



Le projet de monorail envisagé sur l'estacade du pont Champlain enjambrerait le fleuve Saint-Laurent et relierait ainsi Montréal à la Rive-Sud. Ce ne serait qu'une des possibilités envisagées par l'Agence métropolitaine de transport pour décongestionner les routes.



# LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

### SUMMERSIDE

#### Remédier à des injustices

SUITE DE LA PAGE 1

La Cour suprême du Canada a en effet statué hier, dans un jugement unanime corédigé par les juges John Major et Michel Bastarache, que l'article 23 de la Charte devait être interprété au sens large.

«[Le] véritable objectif de [l'article 23 de la Charte] est de remédier à des injustices passées et d'assurer à la minorité linguistique officielle un accès égal à un enseignement de grande qualité dans sa propre langue, dans des circonstances qui favoriseraient le développement de la communauté.»

La cause remonte à 1994, alors que la Commission scolaire de langue française de l'île juge pertinent d'ouvrir une école dans la région de Summerside, la deuxième ville en importance dans la province après Charlottetown. De 20 000 à 30 000 personnes y vivent, dont un millier de francophones. Le gouvernement refuse de payer, préférant continuer à envoyer les enfants par autobus à l'école Évangéline, située à 55 minutes de route. Le gouvernement justifie sa position non pas par une volonté d'épargner, mais par un souci d'assurer un enseignement de meilleure qualité. Le ministre de l'Éducation juge que l'environnement pédagogique est meilleur dans une école de 500 élèves que dans une école en possédant 50. La Cour suprême a rejeté hier cet argument.

«Insistant sur le droit individuel à l'instruction, le ministre semble ne pas avoir tenu compte de l'assimilation linguistique et culturelle de la communauté francophone à Summerside.»

Les juges soutiennent que le ministre a d'ailleurs outrepassé ses pouvoirs en s'opposant au projet de la commission scolaire, celle-ci étant «exclusivement habilitée» à décider comment elle assurera les services à la minorité dans la mesure où sont respectées les exigences provinciales en matière de normes pédagogiques et financières.

«Lorsqu'une commission de la minorité linguistique a été établie en vue de satisfaire à l'article 23, il revient à la commission [...] de décider ce qui est le plus approprié d'un point de vue culturel et linguistique. Le rôle principal du ministre est de mettre en place des structures institutionnelles.»

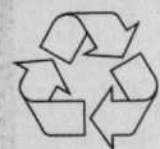
Les juges reprochent au ministre d'avoir voulu appliquer un traitement similaire à la minorité francophone et à la majorité anglophone, notamment sur la durée de transport maximale permise. Or, dit la cour, la norme devrait être moins élevée pour les francophones parce qu'un long trajet a pour effet de les dissuader à fréquenter l'école française et a «une incidence sur l'assimilation des enfants.»

Une clarification dont s'est réjouie la Commission nationale des parents francophones, qui était intervenue dans la cause. «Ce qui était important pour nous, a fait savoir la présidente Annette Labelle par voie de communiqué, c'est de déterminer le plus précisément possible où se termine le pouvoir discrétionnaire du ministre et où commence le droit de gestion de la minorité. La réponse du tribunal est très satisfaisante.»

Le président de la Fédération des communautés francophones et acadiennes, Gino LeBlanc, a de son côté applaudi à la décision de la Cour suprême de comptabiliser le nombre de francophones qui pourraient potentiellement fréquenter une école à Summerside et non seulement ceux qui s'étaient pré-inscrits en vue de l'ouverture de l'école. «Souvent les gouvernements provinciaux refusaient de comptabiliser les Acadiens en milieu d'immersion. Parce que "la ou le nombre le justifie" [critère de l'article 23], c'est souvent le nerf de la guerre, ce qui déterminera si oui ou non nous aurons une infrastructure. Alors, il y avait des batailles de chiffres.»

Il est par ailleurs ironique que le jugement soit corédigé par le juge Bastarache. Le gouvernement de l'Île-de-Prince-Édouard avait déposé une motion pour que M. Bastarache ne siège pas dans cette cause, étant donné son implication passée dans la cause des minorités francophones.

La cour a ordonné au gouvernement de la province de rembourser aux appelants, les parents francophones, tous les frais juridiques engagés depuis 1994.



S.V.P. Assurez-vous de recycler ce papier journal.

### LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

#### Comment nous joindre?

##### La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courriel [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)

##### L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346  
Par télécopieur (514) 985-3390

##### La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

##### Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340

##### Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322  
Par télécopieur (514) 985-3340

##### Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québec Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Écologie de publication — Enregistrement n° 0588. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

### POLLUTION

#### «Imposer aux entreprises de faire rapport et de se conformer à des normes, c'est perçu comme leur imposer des tracasseries administratives»

SUITE DE LA PAGE 1

destinés à contrôler les rejets industriels en milieu aquatique, auxquels s'ajouteraient, comme aux États-Unis ou en Ontario, des obligations particulières adaptées à la sensibilité des écosystèmes de chaque cours d'eau récepteur.

Deux règlements seulement s'appliquent au Québec aux rejets aquatiques industriels: ils ciblent les papeteries et les raffineries de pétrole.

En modifiant en décembre 1988 la Loi québécoise de l'environnement, le Québec instituait en outre un régime d'attestation d'assainissement qui permettait d'ajouter des exigences particulières aux normes réglementaires qui devaient, entre 1993 et 1998, régir progressivement les six grands secteurs industriels ciblés comme étant polluants. Or, hormis les deux règlements imposés aux papeteries et aux pétrolières, aucun des quatre autres n'a été mis en vigueur ni même publié depuis. Et aucune des attestations d'assainissement devant être ajoutées par le Programme de réduction des rejets industriels (PRRI) de décembre 1988 n'a encore été approuvée par le gouvernement! En fait, cette exigence n'a été formulée jusqu'ici que pour les papeteries mais aucune des attestations requises de ces entreprises n'a encore mis en vigueur les balises environnementales qu'elles sont censées mettre en place.

Les six secteurs industriels qui devaient tous être réglementés à compter de 1998 sont les pâtes et papiers, les mines, la métallurgie, la chimie organique (y compris le raffinage du pétrole), la chimie inorganique et le revêtement de surfaces métalliques.

L'absence de réglementation visant ces différents secteurs explique, selon l'auteur du rapport gouvernemental, qu'il n'existe aucune obligation pour ces entreprises de faire rapport de leur pollution, hormis les papeteries et les raffineries de pétrole. Québec ne sait donc pas ce que ses entreprises rejettent et rejettent maintenant, ce qui l'empêche de mesurer avec rigueur les progrès réellement accomplis sur le terrain.

«C'est le problème central que nous voulons mettre en

évidence», explique l'auteur du rapport dans lequel on précise que, dans le cas des entreprises qui font rapport de leur pollution en raison des conditions expressées de leur «certificat d'autorisation», «le ministère n'est pas en mesure de colliger facilement cette information pour établir l'évolution des rejets de chacun des principaux secteurs industriels, compte tenu de la grande disparité des données reçues, et ceci, tant au niveau du contenu que de la forme». En clair, on n'a même pas d'argent pour compiler les données disponibles!

En comparaison, les États-Unis ont adopté le Clean Water Act en 1970. Un article de cette loi force sa révision aux cinq ans. Elle exige des 60 000 principaux pollueurs américains des permis ajustés aux besoins particuliers de chaque cours d'eau, des exigences qui s'ajoutent à celles des normes générales, dont le caractère avant-gardiste en fait souvent de véritables standards internationaux. Les entreprises américaines doivent par ailleurs faire rapport sur formulaire électronique, ce qui permet une mise à jour quotidienne de la pollution et de la conformité des entreprises. En Ontario, neuf grands secteurs industriels sont sous contrôle de règlements sectoriels, strictement appliqués malgré le libéralisme économique du régime Harris. Avec bilans publics des rejets!

Des 2200 ou 2100 entreprises reconnues officiellement comme polluantes au Québec — selon qu'on ajoute ou déduit les 72 entreprises minières —, quelque 500 rejettent leurs eaux usées directement dans les cours d'eau, et les 1600 autres, dans les égouts des villes.

Quelque 800 de ces entreprises parmi les plus polluantes se retrouvent sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal. De ce nombre, les entreprises de grande taille avaient réalisé en 1995 — dernière année pour laquelle Québec possède un bilan complet! — leurs travaux d'assainissement à 85 %.

Faute de dresser un bilan global des rejets pour les 120 substances toxiques classées prioritaires par Ottawa, le rapport québécois se contente de produire, secteur par secteur, le «pourcentage de conformité» de ses entreprises à

ses exigences. Encore faut-il savoir lesquelles.

En l'absence de règlements de portée sectorielle ou générale, le Québec précise ses exigences dans le «certificat d'autorisation» exigé des «nouvelles» entreprises qui démarrent ou qui mettent en place un équipement de traitement de leurs eaux usées.

Du cas par cas!  
«La réalisation des interventions auprès des entreprises, précise le rapport avec subtilité, a dû se faire dans un contexte particulier caractérisé par l'absence, d'une part, de subventions gouvernementales directes à l'égard des industries et, d'autre part, de réglementation provinciale régissant les effluents industriels. Une procédure bien définie a donc été mise au point, qui repose sur une approche originale qui privilégie les discussions avec l'entreprise pour la définition d'interventions d'assainissement les mieux adaptées à la problématique environnementale et à la situation financière de l'entreprise.»

Comment expliquer que Québec pilote, en l'an 2000, sa dépollution industrielle les yeux bandés, dans le brouillard de la méconnaissance scientifique?

«Nous évoluons au Québec dans un contexte où la priorité va à la déréglementation, explique Mme Dartois. Or imposer aux entreprises de faire rapport et de se conformer à des normes, c'est perçu comme leur imposer des tracasseries administratives. Il est extrêmement difficile d'instituer dans ce contexte des exigences réglementaires, même de niveau continental. C'est une vision de courte vue qu'adoptent plusieurs entreprises mais qui ne correspond pas aux règles économiques: la réalité, c'est que les entreprises américaines, qui doivent vivre avec des normes parmi les plus exigeantes, en ont profité pour se moderniser et devenir très compétitives.»

Le projet de règlement sur les rejets d'eaux usées industrielles, sur lequel travaille le ministère depuis 1979, sans résultat, serait, selon d'autres sources, actuellement enlisé au Secrétariat à la déréglementation, où on lui impose non pas un test d'efficacité environnementale mais une étude de ses impacts économiques sur les canards boiteux et polluants qui ont réussi à éviter ce type de normes depuis 30 ans.

### SINGE Une naissance moins impressionnante que celle de Dolly

SUITE DE LA PAGE 1

la plupart admettent qu'entre la souris et la personne malade, il existe un fossé certain. Le clonage de singes identiques nous apparaît l'étape où nous en sommes logiquement rendus dans nos efforts pour sauver des vies.»

L'histoire de la naissance de Dolly, c'est celle d'un clonage à partir de la brebis elle-même. Celle de Tetra le macaque, c'est celle d'un clonage de descendants.

Voyons l'affaire de plus près. Précisons d'abord ceci: dès lors qu'un embryon parvient au stade où il compte huit cellules, chacune d'elles détient tout le bagage nécessaire à la création d'un individu complet. Selon la technique de la division des embryons, pas nouvelle mais officiellement utilisée pour la première fois sur un singe, les chercheurs de l'Oregon ont donc pris les huit cellules d'un embryon et divisé le groupe en quatre groupes de deux couples chacun. Ils ont ensuite fait porter les quatre couples ainsi formés par quatre femelles gestantes. Seulement l'une d'elles a pu mener sa grossesse à terme.

En découle l'une des limites importantes de la procédure aux yeux de François Pothier, professeur en sciences animales à l'Université Laval. «Les rendements ne sont pas encore très intéressants, relève-t-il. Si trois embryons sur quatre n'arrivent pas à terme, il faudra beaucoup de temps pour obtenir une population importante.»

C'est bien là l'objectif des chercheurs: multiplier artificiellement le nombre de singes à partir d'un même embryon. Les singes, plus proches de l'homme, pourraient ainsi être plus facilement accessibles aux chercheurs, n'en déplaise aux défenseurs des animaux.

«D'un point de vue scientifique, la naissance de Tetra m'impressionne nettement moins que celle de Dolly, qui allait à l'encontre de tous les dogmes de la biologie, poursuit François Pothier. Que l'on ait prélevé une cellule adulte d'un être et qu'on ait recréé cet être à partir de cette cellule était nettement plus spectaculaire.»

Reste que l'on vient tout de même de démontrer que la séparation d'embryons est possible chez le singe, ce que l'on ignorait jusqu'ici.»

Si l'on veut faire dans le détail, cependant, et si l'on considère que l'objectif est ici de reproduire des animaux absolument identiques pour éliminer toute variable et capter le succès relatif de divers traitements médicaux, il faut cependant admettre que Tetra est peut-être plus «pure», que Dolly. C'est que, dans la recette de Dolly, se trouvait comme ingrédient l'ovule d'une autre femelle, qui charriait avec lui une partie de son bagage génétique, explique François Pothier.

Dans les faits, l'Université de l'Oregon a réussi à reproduire artificiellement les jumeaux identiques que nous donne parfois la nature.

Mais pour les expériences, le singe est-il nettement indispensable? Est-il si près de nous que cela? «Il nous ressemble en effet beaucoup, et plusieurs virus, dont celui de l'Ebola, peuvent être transmis du singe à l'homme. Le porc est aussi très utile, sa "vauvauerie" étant très près elle aussi de celle de l'homme, et pour certaines recherches, le porc peut même être plus utile que le singe.»

François Pothier est bien conscient que ce clonage de singe risque de susciter toute une controverse. Seulement, il croit que cette manipulation n'annonce pas que le clonage du singe nous rapproche davantage de celui de l'homme. «La naissance de Tetra ne change pas la donne puisqu'on sait déjà comment cloner l'être humain. Admettant que l'on parvienne à surmonter toutes les embûches que cela pose et que l'on trouve cela acceptable, on pourrait le faire demain matin.»

Jacques Lussier, professeur agrégé à la faculté de médecine vétérinaire à l'Université Laval, insiste lui aussi sur le fait que la technique utilisée par les chercheurs de l'Oregon n'est pas nouvelle, qu'elle date des années 70 et qu'elle a déjà été utilisée sur d'autres espèces animales. «Seulement, cette méthode n'est plus très répandue parce que son taux de succès est peu élevé. Les chercheurs ont

eu accès à une animalerie peu commune: pour parvenir à leurs quatre grossesses, ils ont fait appel à 107 embryons, donc à 107 femelles, puisqu'il n'y a qu'un seul embryon par gestation.»

Si la division d'embryons n'était pas si difficile à réaliser et si les gouvernements de certains pays l'autorisaient, l'expérience Tetra pourrait tout de même présenter une avenue possible aux couples humains infertiles. «Cela soulèverait cependant de graves problèmes, comme en font foi tous les drames engendrés par l'utilisation de mères porteuses», relève M. Lussier.

Lui aussi se dit nettement plus impressionné par Dolly que par Tetra. Bien que la Dolly ne soit pas très fringante et vieillisse mal, il était nettement plus novateur, à son avis, de faire revenir à l'état embryonnaire une cellule adulte que de procéder à cette séparation d'embryons sur un singe.

Moins novateur mais peut-être plus lucratif pour les auteurs de l'étude, ose avancer Jacques Lussier. «Un singe, ça ne peut manquer d'alimenter les manchettes, et pareille attention, à l'heure de la demande de subventions de recherche...»

Hubert Doucet, directeur des programmes de biotechnique à l'Université de Montréal, croit que Tetra montre bien l'urgence de prendre des décisions fermes quant aux limites acceptables du clonage. «Tetra est le fruit d'un clonage et pose les mêmes questions que la naissance de Dolly. L'heure n'est plus aux simples réflexions. Il faudra bientôt agir.»

Et Tetra, dans tout cela? Les chercheurs assurent que Tetra — pour «une entre quatre» — sera élevée de façon tout à fait conventionnelle, aux côtés de cinq autres petits singes. «Nous ne permettrons aucune procédure invasive ou dérangeante parce que nous voulons vraiment savoir si elle sera en santé et équilibrée à tous points de vue. La chose est importante pour nous assurer que la division d'embryons n'aura pas des conséquences imprévues et indésirables», conclut le cosignataire de l'étude, Gerald Schatten.

### Un accident d'avion fait trois morts en Abitibi

PRESSE CANADIENNE

Trois personnes, dont deux touristes français, ont perdu la vie dans l'écrasement d'un petit avion, hier après-midi, au lac Adonis, situé à une cinquantaine de kilomètres au sud de Parent, dans les Hautes Laurentides. Le pilote, un résident de Saint-Michel-de-Saints, dans Lanau-dière, a aussi péri dans l'accident.

Trois autres passagers, d'autres touristes français, ont été gravement blessés et transportés à l'hôpital de Mont-Laurier par les membres des Forces armées canadiennes, qui avaient repéré l'appareil. Les blessés ont ensuite été transférés à l'hôpital du Sacré-Coeur de Montréal en début de soirée, étant donné la gravité de leur état.

Les militaires avaient amorcé les recherches à compter de 11h; ils ont localisé l'appareil Beaver vers 15h30.

Selon les informations fournies par le caporal Sylvie Nicholls, de la base militaire de Trenton, en Ontario, l'appareil survolait le lac Adonis quand il s'est écrasé. L'avion avait pris cinq passagers à bord pour une visite touristique devant durer 20 minutes.

Les passagers faisaient partie d'un groupe de 21 touristes français en vacances dans une pourvoirie du secteur. L'avion, appartenant à la compagnie Cargair, de Saint-Michel-des-Saints, devait revenir prendre d'autres touristes pour une visite des lieux. Mais voyant que l'appareil tardait à arriver, les vacanciers ont joint les autorités locales.

### PONTS «La réalité décrite par les études publiées est connue depuis longtemps»

SUITE DE LA PAGE 1

La réaction est quelque peu différente du côté de Québec. Le ministre des Transports, Guy Chevrette, s'étonne «de voir la société s'immiscer dans un champ de compétence qui est clairement en dehors de son mandat». «Le transport en commun urbain et le transport routier, dit-il, ne relèvent pas de [son] autorité.»

Il n'y a en effet que les ponts Jacques-Cartier, Champlain et une partie du pont Mercier qui sont d'autorité fédérale. Ceci incite M. Chevrette à s'interroger: de quel droit la SPF a-t-elle commandé des études portant sur la gestion de la circulation ainsi que sur le développement d'infrastructures de transports, se demande-t-il.

Le Devoir révélait hier que deux études commandées par la SPF recommandaient le prolongement de l'autoroute 30 sur la rive sud de Montréal ainsi que la réalisation d'un monorail empruntant l'estacade du pont Champlain pour pallier la situation «alarmante» du transport routier dans la région sud de Montréal. Ces deux projets coûteraient 1,1 milliard, selon l'auteur des études, le groupe-conseil Roche DeLuc.

#### L'importance du développement économique

Le président de la SPF a d'emblée annoncé que son geste ne doit pas être perçu comme une incursion de sa part dans une compétence provinciale. Il justifie ses actions en déclarant qu'il est de son devoir de participer à un tel débat. «Le développement économique a priorité sur toute juridiction», a-t-il lancé, avant d'affirmer que les problèmes de congestion affectent directement l'économie de la région, de la province mais également du pays.

Bien qu'il s'offusque de l'ingérence d'Ottawa, M. Chevrette a mentionné qu'il ne s'opposait pas à ce que le gouvernement fédéral désire s'impliquer financièrement dans

le domaine du transport routier au Québec. «Toutefois, a-t-il précisé, comme il s'agit d'un plan de compétence appartenant au Québec, les transferts financiers serviront au développement de nos infrastructures selon la programmation et les priorités établies par le gouvernement du Québec dans le plan de gestion et de déplacements de la région de Montréal, qui sera rendu public sous peu.»

Le ministre prendra connaissance des résultats des enquêtes de la firme-conseil Roche DeLuc dans les prochains jours et les commentera publiquement lors d'un dîner organisé par la Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud, mardi prochain.

L'intervention de M. Chevrette sera intéressante à plus d'un titre, puisqu'elle précèdera notamment les conclusions des enquêtes réalisées par SNC-Lavalin, Bombardier et Transurb, commandées par l'AMT, sur la faisabilité et l'opportunité de construire un mode de transport lourd sur quatre trajets: l'autoroute 10, Henri-Bourassa, Parc et Roland-Therrien. La firme Price Water House s'attardera davantage, pour sa part, sur l'aspect économique de l'implantation d'un monorail, d'un tramway ou d'un système de train léger. Par la suite, l'AMT fera connaître ses recommandations et les achèvera à Québec.

D'aucuns s'interrogeaient, hier, sur les raisons qui ont amené la SPF à rendre publics de tels résultats, alors que les autres études complémentaires ne sont pas terminées. C'est en raison du caractère «urgent» et «crucial» des premiers résultats que M. Fournier a choisi de les livrer publiquement dès qu'il les a reçus. «On m'a dit qu'il y avait urgence d'agir et je me serais fait critiquer si je m'étais assis dessus. J'ai donc fait ce que j'avais à faire.»

M. Fournier s'est toutefois défendu de vouloir faire pression sur le gouvernement québécois. Il a tout de même reconnu que la balle est maintenant dans le camp du gouvernement provincial.

La surprise de M. Chevrette, face aux enquêtes com-

mandées par la SPF, «est d'autant plus grande, dit-il, que la réalité décrite par les études publiées est connue depuis longtemps». Cette critique, il n'est pas le seul à la formuler. Luc Côté, président de Transport 2000, une société qui dit représenter plus de 18 000 usagers du transport en commun, affirme que les conclusions de l'enquête de Roche DeLuc ne sont «que du réchauffé».

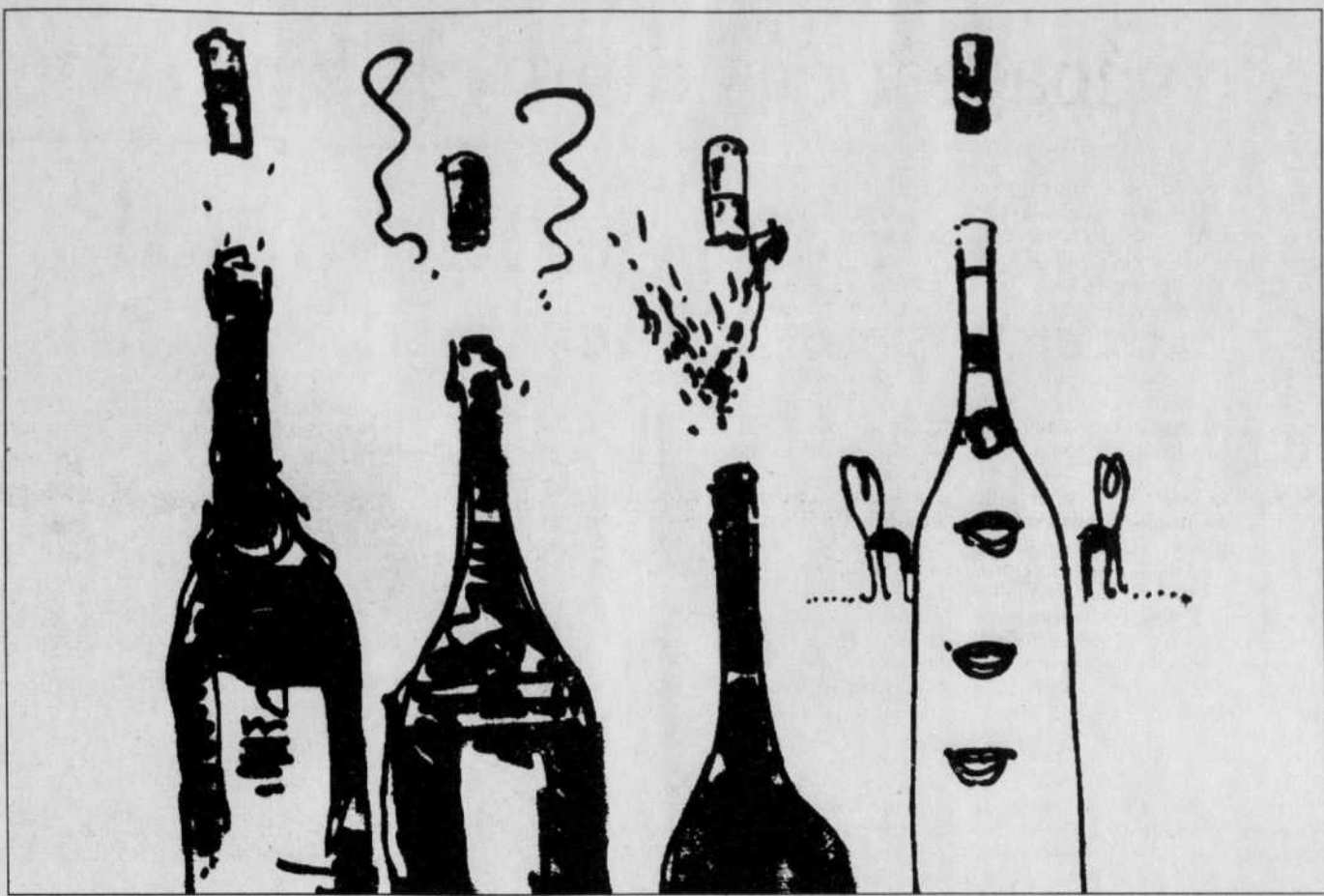
Le projet du prolongement de l'autoroute 30, «vieux de 30 ans», serait passablement «douteux». M. Côté estime que la voie de contournement proposée pour alléger le transport de marchandises «ne servirait qu'à un camion sur dix». Le montant dépensé pour prolonger cette autoroute (625 millions) serait donc énorme, considérant les faibles résultats engendrés. Ce serait du «gaspiillage de fonds publics» si le gouvernement en venait à financer une bonne partie d'un tel projet.

Cette situation est d'ailleurs fort probable, selon M. Côté, puisque le privé n'aurait pas de profit à faire avec une telle autoroute. Le volume de véhicules à transiter par ce nouveau tronçon serait fort faible et le privé n'y trouverait pas son compte. M. Côté en a également à redire contre le projet du monorail. Il souligne qu'une telle technologie favorise le monopole d'une seule compagnie. Si l'on considère un éventuel prolongement du monorail, comme le fait la firme Roche DeLuc, il faudrait absolument choisir le matériel de l'entreprise qui a fabriqué le module au départ. «Le système de train léger offre pour sa part une plus grande souplesse technologique, puisque l'on peut choisir le matériel d'un autre fabricant.»

C'est entre autres pourquoi le président de Transport 2000 revendique le dépôt du plan de transport du ministre Chevrette, prévu depuis plus de deux ans, au plus tôt. «L'absence d'un tel plan est catastrophique pour Montréal.» Une fois que le plan d'intervention sera déposé, les projets proposés pourront enfin s'arrimer dans une vision globale et cohérente, estime-t-il.

PLAISIRS

RESTAURANTS



BRUCE ROBERTS

Lyonnais de tous les pays, unissez-vous!

Jean-Philippe Tastet

Lyon est une grande ville. Pas grande comme dans «la deuxième plus grande ville au Québec!» mais comme dans «Qu'est-ce qu'on mange bien chez vous, chère madame! Je reprendrais bien une petite quenelle avec beaucoup de godiveau. Et reversez-moi donc deux doigts de ce petit pinard si guilleret.» De tout temps, Lyon a su être grande. À sa façon. Déjà, au temps des Romains, les Lyonnais décidèrent qu'en échange du privilège de pouvoir continuer à traîner au bistrot toute la journée, ils acceptaient que Lugdunum devienne capitale de la Gaule romaine. Plus tard, ils refusèrent de sortir de leurs bistrots pour empêcher les Sarrasins, Hongrois et autres calamités envahissantes de piller joyeusement leur ville. Finalement, comble de grandeur, ils furent parmi les premiers en Occident à ériger quelques barricades et à jeter quelques pavés sur les forces de l'ordre pour revendiquer un plancher salarial pour les ouvriers tisserands.

L'insurrection couve aujourd'hui au coin de Marie-Anne et Chambord. Un Lyonnais, plutôt petit de taille, par contre, et sa dulcinée ourdissent de sombres complots. Ils ont ouvert là un estaminet d'apparence tout à fait inoffensive, signe de la subtilité de leur esprit subversif. Afin de duper le voisinage, Au p'tit Lyonnais s'affiche comme restaurant français. Etant forcé d'en visiter à longueur d'année, je peux vous assurer que ce n'est pas un restaurant; et, devant fréquenter à longueur de vie la francité, je vous garantis que cette chose n'est pas française. Ou alors, peut-être après la première bouteille de Brouilly.

Au p'tit Lyonnais est ce que les Lyonnais appellent entre eux un bouchon. Un bouchon, c'est une espèce de bistrot; qui est une sorte de restaurant; qui est, dans le meilleur des cas, ce que vous voudriez que votre cuisine soit si ce n'était des enfants, des courses, du ménage et de la grasse matinée que personne ne fera pour vous. La seule différence entre un bistrot et un bouchon, c'est que dans ce dernier on est presque certain de très bien manger. Et de boire tout aussi bien. Et de traîner fort tard le soir dans l'odeur de charcuteries chaudes et de crèmes brûlées, qui obligent à prendre cette deuxième bouteille de Brouilly qui sera si difficile à justifier lors du retour à la maison et de l'interrogatoire serré auquel il faudra se soumettre; tout ça à cause d'une toute petite trace de rouge à lèvres laissée là Dieu sait par qui.

Fourbe au delà de ce qui serait raisonnablement envisageable pour un Français, le frère Lyonnais cuisine en sifflant. L'air de rien, il fait son cervelas, cette saucisse de spécialité lyonnaise à base de viande de porc, sel, poivre, muscade, sucre et pistaches. Une fois prêt, le joli saucisson est amoureusement cuit selon les recommandations de plusieurs générations de saucissiers, car on sait bien que les Lyonnais sont tous un peu saucissiers. Il est ensuite servi accompagné, en entrée, de petites lentilles ou, en plat principal, de pommes vapeur, de sauce moutarde, de quelques bouchées de betteraves rouges et d'une petite portion de gratin de courges.

Pour mieux abuser le naïf Québécois venu passer une innocente soirée avec ses amis, le rachitique chef concocte d'excellentes quenelles de turbot, alors que tout le monde

de beaujolais. À Lyon, dans un bouchon, on sert des pots, petites bouteilles à fond lourd contenant 460 ml de jus de raisin fermenté, appelé également beaujolais. Vous sourirez bêtement à la patronne venue vous glisser une addition relativement modeste compte tenu de tout ce que vous aurez préalablement éclusé. Vous paierez et glisserez en chaloupant vers la porte de l'établissement que le Lyonnais a prévue large et bien graissée pour permettre de quitter les lieux, quel que soit le nombre de bouteilles de Rouilly, de Mouilly, de Bouilly — oh, zut, vous savez ce que je veux dire — que le client assoiffé aura consommées.

Quelques jours plus tard, vous retrouverez par hasard la carte d'affaires du bouchon, glissée discrètement dans la pochette de votre veston par la maligne patronne. Et vous reviendrez avec votre moitié pour lui prouver qu'un tout petit bouchon peut créer autant d'émotion quand la nourriture y est bonne et que l'ambiance y est aussi chaleureuse. Cette fois-là, prenez de l'eau. Elle est aussi très bonne et, quoi qu'en dise le tavernier pousse-au-crime, la quenelle s'en accommode fort bien.

**AU P'TIT LYONNAIS**  
1279, rue Marie-Anne Est  
Montréal  
☎ (514) 523-2424

Ouvert du mardi au samedi, de 11h à 14h30 et de 17h30 à 21h30, ainsi que le dimanche de 10h à 15h. Une quarantaine de dollars pour deux personnes avant boissons, taxes et service.

À nous deux, ma puce!

MARCEL DONZENAC  
LE MONDE

Elles comptent sans doute parmi les plus célèbres de nos animaux «domestiques», ces puces dont tout propriétaire d'animal familier se préoccupe au retour de vacances, en voyant son chien ou son chat se gratter avec entrain... quand il n'éprouve pas lui-même quelques démangeaisons! En réalité, ces petits insectes de un à cinq millimètres de long, dépourvus d'ailes, sont beaucoup plus divers qu'on pourrait le penser. Spécialiste incontesté en la matière, Jean-Claude Beaucourru, professeur à la faculté de médecine de Rennes, a dénombré 90 espèces et sous-espèces de puces présentes en France, dont une seule inféodée à l'homme.

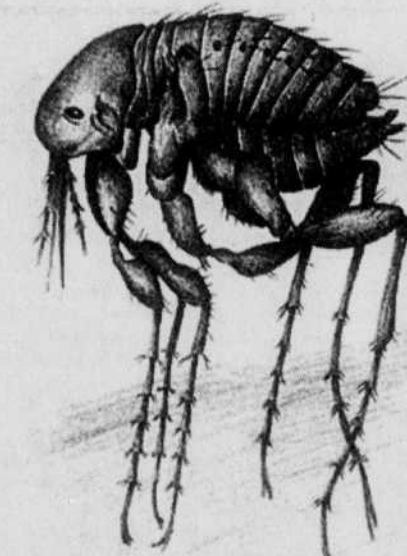
La plupart des espèces sont en effet très spécialisées, voire spécifiques. Le pigeon possède sa puce, qui ne pique que lui. Le hérisson aussi, qui a pourtant bien du mal à se gratter pour se soulager. Presque chaque espèce de chauve-souris détient également sa puce. L'hirondelle de maison en a trois ou quatre, au choix ou ensemble; la taupe en nourrit trois ou quatre et les rats, souris et mulots en hébergent plus d'une dizaine, qui ne passent en principe ni sur les chiens ni sur les chats. Le champion toutes catégories semble être le petit campagnol, qui peut être parasité par une douzaine de puces différentes, dont certaines capables d'infester d'autres rongeurs. En revanche, la puce du lapin ne passe que rarement chez le lièvre, et presque jamais sur d'autres animaux.

Les choses se compliquent dès qu'on aborde l'homme et ses deux compagnons de prédilection, le chat et le chien. L'homme a sa puce, la bien nommée *Pulex irritans*, qu'on ne rencontre plus guère qu'à l'accueil des hôpitaux au début de l'hiver, sur des populations en état de précarité. Cette puce, qui infestait nos grands-parents et les générations précédentes, a disparu de nos habitations, non pas grâce aux progrès de l'hygiène mais tout simplement parce qu'elle ne tolère pas la faible hygrométrie et la température élevée des logements chauffés en permanence.

Cette puce a été retrouvée dans les habitations humaines dès l'âge du bronze par les archéo-entomologistes qui ont découvert, en plus, la puce du chien à partir de l'époque gallo-romaine, puis la puce du chat vers le haut Moyen Âge. La découverte de la plus ancienne puce du chat a été effectuée au cours de l'été 1999, lors de fouilles dans les fortifications de la ville de Rennes, qui datent du XI<sup>e</sup> siècle.

La puce du chien, *Ctenocephalides canis*, qu'on a longtemps confondue avec la puce du chat, est hautement spécifique et ne pique que les canidés, mais elle ne pourra vivre que sur un chien en plein air, par exemple à la niche. Cette puce vient probablement, comme le chien lui-même (le loup), du grand Nord de l'Europe. S'il vit à l'intérieur, le chien, qui n'aime pas rester seul, peut le remplacer par *tenocephalides felis*, qui prospère aussi sur lui dès que la température augmente et se stabilise.

Et s'il échappe aussi à la puce du chat, le chien, décidément grand amateur de puces, peut attraper aussi notre *Pulex irritans*, mais il ne la gardera que s'il vit dehors. En revanche, le chat, territorial aussi en matière de puces, n'attrape jamais que la *sienna*. Mais il la partage: cette puce du chat, *tenocephalides felis*, pique les carnivores en général. C'est une puce «frileuse», comme le chat lui-même, qui ne vit que sous des climats chauds et qui devient pour cette raison de plus en plus fréquente dans notre environnement artificiellement tempéré.



La puce du chien, qu'on a longtemps confondue avec celle du chat, ne pique que les canidés. Tiré de *Les Insectes — 200 questions et réponses*, Monique Lajoie et Alain Foisy, Les Publications du Québec.

Elle survivait jadis sur les petits chiens et les chats qui vivaient à l'intérieur et passaient l'hiver près du feu. Les spécialistes dans leur ensemble pensent que cette puce pourrait bien être d'origine africaine, comme le chat domestique. Elle ne se multiplie qu'en appartement. C'est elle, d'ailleurs, qui envahit parfois nos planchers et moquettes, en provoquant, certaines fins d'été ou parfois au début de l'automne, de véritables invasions de «puces de planchers», qui peuvent semer la panique dans les appartements les mieux tenus.

Il n'est peut-être pas nécessaire alors de déverser des kilos d'insecticides aux effets secondaires pas toujours très bons pour l'homme... «Elle va passer sur vous, mais elle n'y restera pas... parce que vous n'êtes pas bon. Elle ne vous trouve pas comestible», précise Jean-Claude Beaucourru avec humour. Sa fécondité chute en effet de 2000 à 20 œufs environ, et elle ne survit pas. Elle peut nous piquer, occasionnellement, mais, avec ou sans traitement, elle disparaît d'elle-même en quatre ou cinq jours. Dans la plupart des cas, on n'en ressent que quelques démangeaisons dues à ses déplacements... ce qui ne rend pas pour autant sa présence agréable.

Si les caresses de chat, contrairement au proverbe, ne donnent pas de puces à l'homme (au pire, les félins nous les prêtent à court terme), une caresse d'homme peut parfaitement donner des puces à un chien!

En kiosque aujourd'hui

Le magazine National Geographic en français

LE DEVOIR

C'est aujourd'hui que la prestigieuse revue *National Geographic* arrive en kiosque dans sa toute nouvelle édition en français. Ainsi, les Québécois s'ajoutent à ses quelque 50 millions de lecteurs dans le monde.

La version francophone a été publiée pour la première fois en octobre 1999, en France; puis, ce fut le tour de la Suisse et de la Belgique. Réécrite et adaptée, elle contient les meilleurs articles parus ou à paraître dans d'autres éditions. Le numéro de janvier 2000 est donc le quatrième en langue française et les trois premiers sont disponibles sur demande.

Éditée par la National Geographic Society, la revue est maintenant publiée en anglais, japonais, italien, espagnol, hébreu et grec, français, allemand, polonais et portugais.

Les statistiques de publication du *National Geographic* feraient saliver n'importe quel éditeur: une diffusion de plus de 8,5 millions d'exemplaires, dont 98 % par abonnement, 12 ans de durée moyenne d'abonnement et 84 % des lecteurs qui lisent quatre numéros sur quatre.



Le 13 janvier 1888, 33 hommes se réunissent à Washington afin de discuter de «l'opportunité de fonder une organisation pour le développement et la diffusion de la connaissance géographique». Ce qu'ils ont sur le point de créer deviendra la plus grande organisation scientifique et éducative à but non lucratif au monde.

La recherche, l'exploration et la découverte font autant partie de la tradition de la National Geographic Society que de celle du magazine qui les relate.

En kiosque au Québec: 5,95 \$.

MÊMES PROBLÈMES  
UNE SOLUTION  
LA SOLIDARITÉ

DÉVELOPPEMENT ET PAIX

(514) 257-8711  
1-888-234-8533  
www.devp.org

Rendez-vous Gourmands

El Gitano  
Ouvert depuis 1968  
Cuisine espagnole et méditerranéenne  
3507, av. du Parc (coin Milton) • (514) 843-8212  
Metro Place des Arts

Restaurant La Bergamote  
Menu théâtre à 18\$  
L'escale idéale avant le spectacle dès 17h30  
2101, rue Sherbrooke Est, Montréal (514) 525-5738

Pour annoncer dans cette rubrique, contactez Sébastien St-Hilaire au 985-3317

LE DEVOIR Agenda

Tous les samedi Gratuit dans Le Devoir...

LE GUIDE DE LA TÉLÉVISION ET DES SORTIES!

TOCI TOCI TOCI

# LE DEVOIR

## LES SPORTS

Coupe Louis Vuitton

### Chaque nœud compte

AGENCE FRANCE-PRESSE

Auckland — Les trois courses de la dixième série de régates qui ont eu lieu hier après-midi dans le golfe d'Hauraki ont donné les résultats attendus: *Stars and Stripes* et *Prada* ont respectivement gagné leur course contre *AmericaOne* et *Nippon Challenge*.

Dans la troisième course, pour la cinquième place, le défi français, qui avait cassé son tangon de spi dès la première descente sous spi, a battu haut la main (1 min 14 s) son opposant de San Francisco, *America True*.

Puis, *Prada* a déposé une réclamation contre *Stars and Stripes*. Selon le syndicat italien, la grand-voile de *Stars and Stripes* n'est pas conforme à au moins trois articles du règlement de la Coupe America.

*Stars and Stripes* aurait en particulier bénéficié de la technologie du syndicat déchu de New York, *Young America*, en utilisant une grand-voile qu'ils auraient commandée selon leurs spécifications avant d'être éliminés.

Tom Whidden, tacticien à bord de *Stars and Stripes* et fidèle ami de Dennis Conner, est le patron de la voilerie North Sails qui a la quasi-exclusivité pour la construction des voiles de course (moulées en fibre de carbone) des Class America. Le jury devrait examiner aujourd'hui cette réclamation.

#### Une «mascarade»

De nombreuses spéculations avaient eu cours à propos de la première course de la journée entre *AmericaOne*, le syndicat déjà qualifié pour la finale, barré par Paul Cayard, et *Stars and Stripes*, le syndicat de Dennis Conner, qui, en troisième position, pourrait encore arriver à égalité avec *Prada*, à condition de gagner sa régates de retard contre *America True*, prévue aujourd'hui.

«Nous avons vraiment envie de gagner, ne serait-ce que pour ne pas finir dernier et par fidélité pour tous nos supporters», a déclaré Dawn Riley, la première femme skippeur (*America True*) de la Coupe America.

«J'ai beaucoup médité hier soir [mercredi] à propos de toutes ces histoires. Et soudain, il devient très clair pour moi que la seule chose correcte à faire était d'aller courir cette course et de courir de notre mieux», a déclaré pour sa part Paul Cayard aux journalistes, perplexes.

*AmericaOne* a en effet accumulé en une seule régates toutes les petites fautes que ce défi à la réputation de ne pas faire. Pour le marin français Loïc Peyron, cette course était une «mascarade» venant d'un skippeur aussi doué que Paul Cayard. «Je pense qu'on a suffisamment parlé de cela», a commenté Francesco de Angelis (*Prada Challenge*), coupant court à de plus amples spéculations.

#### Barrage possible

Un vent modéré est annoncé pour la seule course d'aujourd'hui, qui pourrait, en cas de défaite de *Stars and Stripes* contre *America True*, confirmer *Prada* comme second finaliste de la Coupe Louis Vuitton.

Dans le cas inverse, une régates de barrage sera organisée demain pour déterminer qui, de *Stars and Stripes* et *Prada*, rencontrera *AmericaOne* en finale.

La finale de la Coupe Louis Vuitton débutera le 25 janvier et le premier défi vainqueur de cinq régates gagnera le droit d'affronter *Team New Zealand* pour la victoire finale dans la Coupe America.

Bertrand Pacé a estimé qu'il était trop tôt pour savoir s'il y aurait une suite à cette *Bowtyques* *Transiel* pour la prochaine Coupe.



Colts contre Titans

### La rencontre des prodiges

#### Avantage pour Indianapolis sur toute la ligne

PHILIPPE REZZONICO  
PRESSE CANADIENNE

Peut-on stopper les jeunes Colts d'Indianapolis? La question a été posée quelques fois cette année. La réponse a souvent été négative.

Équipe cendrillon de l'Association américaine, les Colts (13-3) accueillent les Titans du Tennessee (14-3), dimanche, eux qui ont assuré leur qualification pour la demi-finale d'association à la suite d'un jeu miraculeux contre les Bills de Buffalo lors du dernier week-end.

Le choc, n'en doutons pas, sera de voir comment l'attaque menée par le surdoué Peyton Manning va progresser contre une unité défensive dirigée par le prodigieux ailier défensif Jevon Kearse, recruté par excellence de la NFL à la défense cette saison.

Notons que Manning dispose lui aussi d'un joueur exceptionnel pour l'appuyer, le demi Edgerrin James, recruté par excellence à l'attaque de la NFL en 1999.

Mais Manning dispose aussi du meilleur receveur de la NFL, Marvin Harrison, et sa ligne d'attaque n'a concédé que 14 plaqués du quart-arrière cette année, un autre sommet dans le circuit. Bref, malgré la fougue et le talent de Kearse, les Colts vont avoir l'avantage à ce chapitre et marquer leur large part de points.

Les Titans ne pourront faire aussi bien.

On dit souvent que les Colts n'ont pas de défense (forcément, c'est toujours leur attaque qui est sur le terrain), mais leur unité défensive (15<sup>e</sup> rang) est largement supérieure à celle des Titans (25<sup>e</sup>) malgré l'absence du secondaire Cornelius Bennett.

Et les Titans ne font guère avancer le ballon en attaque. Eddie George, qui a subi une commotion cérébrale contre les Bills, ne peut tout faire à lui seul. Quant au quart Steve McNair, il a visiblement l'ordre de ne pas semer le ballon à tous vents, sinon, comment expliquer la stratégie de Tennessee la semaine dernière (refus de passer à plus de 15 verges)?

Avantage Indianapolis sur toute la ligne. Cette fois, il n'y aura pas de jeu miraculeux.

#### Le dernier de Dan?

À tout prendre, les Dolphins de Miami ne pouvaient tomber sur un meilleur adversaire sur les Jaguars de Jacksonville.

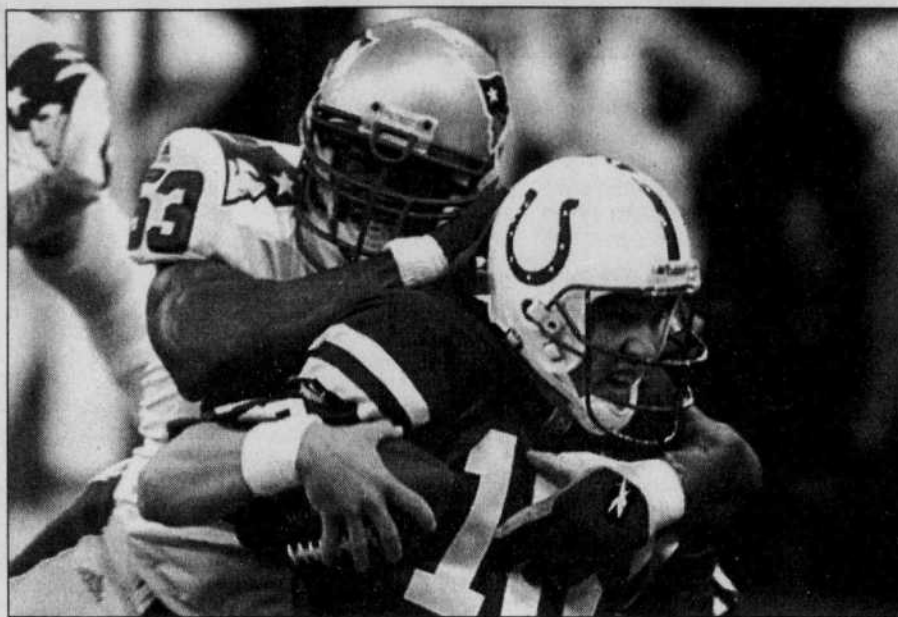
Sur papier, la cause semble entendue: les Jaguars (14-2) vont s'imposer facilement. Mais il y a une nuance d'incertitudes.

Le quart Mark Brunell sera à son poste pour Jacksonville... mais pour combien de temps? Brunell a un genou amoché et le moindre plaqué sérieux va probablement l'envoyer sur la touche, une probabilité plus que plausible quand on sait le travail que peut abattre la première ligne défensive des Dolphins (10-7) menée par l'ailier Trance Armstrong.

De plus, la saison du plaqueur-vedette Tony Boselli est terminée. Non seulement il ne pourra protéger Brunell, mais Fred Taylor et James Stewart ne pourront profiter de ses blocs pour les courses au sol. Notez-bien, les Jaguars percent presque toujours la ligne adverse du côté de Boselli. Et comme les Dolphins sont redoutables contre le jeu au sol, les Jaguars vont être fortement handicapés.

En revanche, Jacksonville n'est pas Seattle et Miami va avoir toutes les peines du monde à courir avec J. J. Johnson, qui a subi sa part de coups dans la victoire des siens contre les Seahawks. Dan Marino va devoir passer probablement plus que Jimmy Johnson ne le souhaite et les Jaguars viennent au troisième rang contre le jeu aérien. Quand on sait à quel point Marino préfère lancer le ballon plutôt que de se faire enlever, on se doute qu'il y a des demis de coin qui vont rigoler.

En définitive, les Jaguars vont s'imposer, mais cela ne va pas être une partie de plaisir.



L'attaque menée par le surdoué Peyton Manning des Colts d'Indianapolis (en avant-plan) sera à surveiller.

### Les contraires s'attirent?

#### Deux duels opposés dans l'Association nationale

PHILIPPE REZZONICO  
PRESSE CANADIENNE

«Ils disent être les meilleurs, mais je pense que nous sommes les meilleurs. Les Rams seront peut-être les Vikings de l'an dernier [élimination prématurée].»

Randy Moss ne fait jamais dans le détail. À peine victorieux du match opposant les Vikings du Minnesota (11-6) aux Cowboys de Dallas, dimanche dernier, le spectaculaire et bavard ailier éloigné jetait de l'huile sur le feu en vue de l'affrontement de dimanche, à St. Louis, face aux Rams. Pour le traité de non-agression, on repassera.

Mais Moss n'a pas tort. Les Vikings représentent — et de loin — le plus sérieux test des Rams cette année. Les deux formations, qui peuvent marquer des points en quantité industrielle, ne vont d'ailleurs pas s'en priver.

Sur papier, les Vikings ont des avantages certains. Le quart des Rams, Kurt Warner, a connu une année de rêve, mais il s'agit de son premier match éliminatoire dans la NFL avec tout ce que ça comporte. Jeff George, délivré de la pression de sa première victoire en séries, confère un léger avantage aux Vikings.

Les deux équipes disposent de remarquables demis et receveurs, mais force est d'admettre que Randy Moss (le plus dangereux receveur de la NFL), Cris Carter (le plus fiable) et Jake Reed représentent un trio plus solide et diversifié que celui, pourtant pas piqué des vers, formé de Isaac Bruce (constant), Az-Zahir Hakim (ultraparade, mais bien jeune) et Torry Holt (recrue).

Si Marshall Faulk est un demi plus complet (et un peu plus imprévisible) que Robert Smith, ce dernier est solidement appuyé par un centre-arrière en puissance (Leroy Hoard). Pas sûr que les Rams (13-3) ont tellement d'avantage à ce chapitre.

Cela posé, on peut supposer que les deux clubs vont placer leurs demis de sûreté en retrait afin d'appuyer les demis de coin pour éviter le gros jeu de passe, ce qui implique

que Faulk et Smith vont s'offrir un pique-nique avec les courtes passes (parfois volées) qu'ils ont l'habitude de transformer en longs gains. Bref, des points, il va y en avoir en quantité.

La défense aérienne des Vikings est très mauvaise (30<sup>e</sup> rang), mais celle des Rams ne vaut guère mieux (20<sup>e</sup> position) et n'a jamais été véritablement testée cette saison. Avantage aux Rams quand même en raison de leur défense contre le jeu au sol.

Mais le désir de se racheter des Vikings (immense), le site (couvert et avec surface synthétique, comme à Minneapolis) et la présence de Dennis Green face à Dick Vermeil vont faire pencher la balance en faveur de Minnesota.

#### Défense étanche

Contrairement aux Vikings et Rams qui font avancer le ballon à pas de géants, les Buccaneers (11-5) progressent lentement au sol (Warrick Dunn et Mike Alstott) et empêchent l'adversaire de gagner des verges. Objectivement, même avec le demi Stephen Davis en santé, les suffrages iraient à Tampa Bay plutôt qu'aux Redskins de Washington (11-6).

Or Davis a un genou et une cheville en compote et Skip Hicks, son remplaçant, lui est inférieur. De plus, Kipp Vickers va prendre la place de Andy Heck (cuisse) au poste de garde gauche et Mark Fisher pourrait être à celle de Cory Raymer au centre. Ajoutez à cela le fait que l'ailier éloquent Michael Westbrook est grippé et vous constatez que Brad Johnson a en main un arsenal réduit.

Où, les Buccaneers ont souvent cédé sous la pression dans le passé, mais Tony Dungy a mené les siens à huit victoires lors des neuf plus récentes rencontres. L'interrogation demeure le jeune quart Shaun King, qui a démontré un calme désarmant mais dont il s'agit du premier match d'importance. Mais la troupe de soutien est bien trop solide et les Buccaneers jouent principalement au sol. Il n'y aura pas de surprise.

### Richer échangé à St. Louis

St. Louis (AP) — Stéphane Richer ne sera pas resté longtemps avec les Vipers de Detroit, dans la Ligue internationale. Le joueur appartenant au Lightning de Tampa Bay a été échangé aux Blues de St. Louis en retour du défenseur Rich McAlpine et du gardien Rich Parent.

Richer, 33 ans, un vétéran de 15 saisons dans la Ligue nationale, a connu deux saisons de 50 buts avec le Canadien de Montréal.

Il a aussi gagné la coupe Stanley à deux reprises, en 1986 à Montréal, et en 1995 avec les Devils du New Jersey.

En 20 matchs cette saison, il a marqué sept buts et ajouté cinq passes. «On se demande toujours, quand on fait l'acquisition d'un joueur comme Richer, s'il peut évoluer sur une base régulière à son âge et en fin de carrière, a souligné l'entraîneur Joel Quenneville. Mais, de toute évidence, sa vaste expérience et son leadership peuvent nous être profitables dans le dernier droit de la saison.»

McAlpine a inscrit un but et une passe en 21 matchs avant d'être cédé à Worcester dans la Ligue américaine.

Quant à Parent, il était considéré par plusieurs comme le gardien d'avenir chez les Blues.

Agence mondiale antidopage

### Une première réunion prolifique

AGENCE FRANCE-PRESSE

Lausanne — Dick Pound, président intérimaire de l'Agence mondiale antidopage (AMA), a estimé hier que la première réunion de l'agence à Lausanne avait enregistré des «succès prometteurs», notamment en décidant la création d'un groupe de travail sur la mise en place d'un système de tests antidopage uniformisés.

«Nous allons commencer aussi vite que possible à établir un protocole de tests pour les compétitions, avec les fédérations internationales, et nous espérons le mettre en place avant les Jeux de Sydney en septembre prochain», a-t-il dit au cours d'une conférence de presse. Ce protocole ne concernera pas uniquement les JO mais aussi les compétitions nationales et internationales.

«Pendant cette période de transition, il est clair que nous n'avons pas toutes les ressources nécessaires pour mettre en œuvre cette procédure de tests et nous allons utiliser les agences indépendantes existantes dans ce but et développer des contacts avec des organisations nationales et internationales, notamment pour la recherche», a ajouté M. Pound.

«C'est un pas en avant incroyable», a commenté le champion norvégien de patinage de vitesse Johann Olav Koss, membre du Conseil de fondation de l'AMA, à propos de la mise en

place de ce système de tests uniformisés, quel que soit le pays ou la discipline sportive.

#### Rendez-vous le 22 mars

La prochaine réunion de l'AMA se tiendra à Lausanne le 22 mars prochain, mais auparavant une réunion du groupe consultatif des États aura lieu à Montréal le 16 au 18 février, pour désigner leurs représentants au Conseil de fondation de l'AMA.

Dix nouveaux membres de ce conseil ont été désignés hier à Lausanne, ce qui porte à 22 leur nombre actuel. À terme, ils seront au maximum 35, mais plus vraisemblablement 33.

Onze des 12 membres déjà désignés, le 10 novembre, avaient fait le déplacement à Lausanne, à l'exception de l'ancienne championne italienne de ski de fond Manuela Di Centa. Celle-ci, soupçonnée de dopage par la justice de son pays, s'était fait excuser en raison de sa participation à un show télévisé, a-t-on appris auprès du CIO.

Harri Syvasalmi, ministre finlandais de l'Éducation, a été nommé secrétaire de l'AMA.

Les participants ont également débattu de l'adoption d'un code antidopage propre à l'AMA, d'un processus d'accréditation standard des laboratoires antidopage et du futur siège de l'AMA. Les décisions sur

ces thèmes importants seront prises lorsque les différents organes de l'AMA seront en place, à la majorité des deux tiers. Le processus pour choisir un nouveau siège ne devrait pas commencer avant un an, a précisé M. Pound.

Divers comités seront également créés: l'un sera chargé d'établir une liste des substances prohibées; les autres concernent la recherche scientifique, les finances et l'administration, l'éducation, le droit... Pour 2000 et 2001, le CIO prendra en charge le budget de fonctionnement de l'AMA, a précisé M. Pound.

Le responsable du département antidopage de la Maison-Blanche, le général McCaffrey, qui participait hier à cette première réunion de l'AMA, a dit souhaiter que l'agence ait une nouvelle direction et que son siège ne soit plus situé à Lausanne.

«Nous espérons qu'après une période initiale de transition, qui devrait être courte, l'AMA ne soit plus située à Lausanne et qu'elle ait une nouvelle direction crédible [...] et qui inclue les gouvernements», a déclaré le général McCaffrey au cours d'une conférence de presse au siège du Comité olympique international.

Le représentant américain a insisté sur la nécessaire indépendance de l'agence pour qu'elle soit crédible aux yeux de la communauté internationale. «Cela étant dit, nous ne pouvons dé-

marrer sans le soutien, l'engagement du CIO. Dans la supervision de l'AMA, le CIO a un rôle légitime et continu à jouer», a-t-il ajouté.

#### Appui des États-Unis

Le «monsieur antidopage» de la Maison-Blanche, qui a quitté la réunion à la mi-journée, a rendu hommage, au cours de la réunion, au Canadien Dick Pound, président de l'AMA: «Il y a des signes prometteurs selon lesquels, sous votre direction, l'AMA franchira les prochaines étapes pour devenir une institution crédible, transparente et efficace qui contribuera à créer un environnement olympique libéré de l'influence destructrice des drogues.»

«Les États-Unis accueillent favorablement la création de l'AMA», a-t-il dit devant une quarantaine de participants représentant le CIO, les athlètes et les gouvernements. À la mi-novembre, à Sydney, le général n'avait pas ménagé ses attaques contre l'agence, critiquant son manque d'indépendance et ajoutant que le CIO en avait exclu certains pays, dont les États-Unis.

Il s'était ensuite rallié au groupe consultatif qui rassemble 26 États et qui a été mis sur pied, à Sydney lors du sommet international sur les drogues dans le sport, afin d'étudier la représentation des pays au sein de l'AMA.

#### HOCKEY

##### ASSOCIATION DE L'EST

	Section Nord-Est					
	G	P	N	NR	Bp	Bc
Toronto	25	15	4	3	13210757	
Ottawa	22	14	6	2	11810652	
Buffalo	17	20	5	1	11312040	
Boston	14	19	10	2	11112440	
Montréal	13	24	5	1	9211132	

##### Section Atlantique

New Jersey	26	12	5	2	13510859
Philadelphie	25	11	6	1	13497 57
Pittsburgh	18	20	3	5	13212144
NY Rangers	14	20	7	3	10311738
NY Islanders	10	25	6	0	8913326

##### Section Sud-Est

Floride	24	14	3	3	13010154
Caroline	17	18	8	0	11011542
Washington	16	17	7	1	10310740
Tampa Bay	10	24	6	4	11114530
Atlanta	10	27	4	3	9215127

##### ASSOCIATION DE L'OUEST

##### Section Centrale

Detroit	27	12	4	1	15210759
St. Louis	26	11	6	0	13391 58
Nashville	15	23	5	2	11212937
Chicago	14	23	6	2	12213436

##### Section Nord-Ouest

Colorado	21	17	5	1	12311248
Calgary	19	19	5	1	9812144
Edmonton	14	18	11	5	11011544
Vancouver	13	20	8	4	10512338

##### Section Pacifique

Phoenix	23	15	5	0	13411651
Dallas	22	17	5	2	10510051
San Jose	20	21	5	3	12611848
Los Angeles	18	16	7	2	12611945
Anaheim	18	19	5	1	10410842

#### Mercredi

Washington 5	Atlanta 2
Floride 4	N.Y. Islanders 3
Chicago 3	Vancouver 2 (P)
Phoenix 3	Pittsburgh 1
Calgary 2	Dallas 1 (P)
Ottawa 2	Anaheim 0

#### Hier

Buffalo 0	Boston 0
N.Y. Islanders 2	Tampa Bay 4
Chicago 5	Detroit 3
Vancouver 4	Nashville 3 (P)
Pittsburgh au Colorado	
St. Louis à Los Angeles	

#### Aujourd'hui

Montréal à Buffalo, 19h
Washington au New Jersey, 19h30
Philadelphie à Atlanta, 19h30
Caroline en Floride, 19h30
Toronto à Edmonton, 21h
St. Louis à Anaheim, 22h30

#### Demain

N.Y. Rangers à N.Y. Islanders, 13h
Boston à Montréal, 19h
New Jersey à Philadelphie, 19h
Toronto à Calgary, 19h
Floride à Tampa Bay, 19h30
Pittsburgh à Nashville, 20h
Chicago au Colorado, 20h30
Anaheim à Phoenix, 21h
Dallas à Vancouver, 22h
Los Angeles à San Jose, 22h30

#### SOCCER INTÉRIEUR

##### ASSOCIATION AMÉRICAINNE

##### Section Est

	V	D	Moy.	Diff.
Baltimore	12	7	.832	—
Philadelphie	9	8	.529	2
Harrisburg	6	11	.353	5

##### Section Centrale

Montréal	11	7	.611	—
Cleveland	8	10	.444	3
Buffalo	7	10	.412	3 1/2

##### ASSOCIATION NATIONALE

##### Section Nord

Milwaukee	12	6	.667	—
Edmonton	10	5	.667	1/2
Detroit	7	12	.368	5 1/2

##### Section Midwest

Kansas City	8	6	.571	—
Wichita	8	11	.421	2 1/2
St. Louis	6	11	.353	3 1/2

#### Samedi

Buffalo 15	Harrisburg 14
Cleveland 14	Wichita 11
Baltimore 13	Detroit 4
Philadelphie 8	Milwaukee 7

#### Dimanche

Montréal 20	Wichita 5